

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 665

présenté par

Mme Ménard, Mme Lorho, Mme Thill et M. Son-Forget

ARTICLE 2 BIS

Substituer aux mots :

« toutes les causes d'infertilité, notamment comportementales et environnementales, »

les mots :

« l'infertilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'infertilité touche un couple sur huit en France. Autant dire qu'il est temps que cette question soit saisie à bras le corps par nos politiques publiques.

S'il est intéressant de mettre en place une politique pour lutter contre les causes de l'infertilité, il est également primordial de s'attaquer à l'infertilité en tant que telle pour apporter des réponses à la souffrance des couples.

C'est le sens de cet amendement.